

qu'à l'heure actuelle le seul espoir est que les juges, les jurys et les accusateurs tiendront compte des circonstances précises entourant chaque cas.

Le Comité considère que cette incertitude concernant le statut des militaires n'a pas sa raison d'être. Vu la possibilité plus grande d'utiliser les Forces armées canadiennes à des fonctions de sécurité intérieure comme l'en-trevoit le Livre blanc—et la possibilité parallèle que les personnes chargées de maintenir l'ordre soient poussées à la violence par des tactiques délibérées—il recommande que cette situation ambiguë soit clarifiée aussitôt que possible.

#### *Utilité réelle des Forces armées canadiennes*

Le Livre blanc parle de «la possibilité que surviennent de nouveau des états d'urgence qui obligeront les Forces canadiennes à venir en aide au pouvoir civil» (p. 12). Il n'indique pas en détail l'aide précise qu'on attend des Forces armées canadiennes. Le Comité estime que la contribution primordiale des Forces canadiennes dans les cas récents a été de fournir des effectifs entraînés et disciplinés, étant donné la valeur symbolique que constituait leur entrée en jeu avec la formation et le matériel spécialisés dont elles disposent, tout particulièrement dans le domaine des communications et des transports par terre et par air. A cet égard, certains des commentaires de M. Smart étaient tout particulièrement justes:

«Les Forces militaires disposent aujourd'hui d'un certain nombre de spécialités qui se rattachent de plus en plus à la sécurité intérieure, mais quelques-unes seulement sont uniquement ou strictement militaires en ce sens qu'elles sont exclusivement associées à l'utilisation de la menace d'une force pouvant être fatale. Dans plusieurs cas, si vous étudiez le bilan, on se sert des forces militaires pour assurer la sécurité interne parce qu'elles constituent une réserve de main-d'œuvre entraînée, qu'elles possèdent une structure de commandement hautement organisée, qu'elles possèdent une excellente mobilité sur terre, sur mer, et dans les airs, que ce soit à de longues ou à de courtes distances et parce qu'elles peuvent instaurer un système de communication efficace. (Fasc. n° 6 page 12)

Le Comité est arrivé à la conclusion qu'on devrait accorder plus d'importance à ce fait. Il importe que le public reconnaisse que les Forces armées assurent d'abord et avant tout une main-d'œuvre entraînée et disciplinée, des moyens de communication et de transport, plutôt qu'elles emploient des armes qui constituent une force de dissuasion, car cette façon de concevoir les Forces armées canadiennes les dévalorise.

#### *Utilisation des Forces de réserve pour la sécurité intérieure*

Le Livre blanc déclare que «en règle générale, le rôle de la Force de réserve consiste à appuyer la Force régulière. Ainsi, elle augmente et renforce celle-ci en lui fournissant des effectifs entraînés, et elle serait appelée, en cas d'urgence, à jouer un rôle important dans le domaine de la sécurité interne.» (p. 48). Lorsqu'on lui a demandé si l'emploi des Forces armées par le passé pour

des opérations de sécurité interne avait nui à la capacité du Canada d'observer d'autres engagements de défense et si on aurait recours aux Forces de réserve, le ministre de la Défense nationale a ajouté que:

«... les troupes ont très bien agi durant la crise de 1970. Bien sûr, s'il faut transporter des soldats dans une région particulière du Canada à un moment donné, cela taxe les Forces armées... S'il fallait agir de même en plusieurs endroits du Canada en même temps, il faudrait alors envisager de recourir aux Forces de réserve». (Fasc. n° 1, page 12)

Le Comité a par la suite entendu un témoin dire que l'on aurait recours aux Forces de réserve pour des opérations de sécurité intérieure «... dans la mesure où les commandants des commandements en cause les jugeraient aptes à agir». (Fasc. n° 18, pages 18, 19). Le même témoin du ministère a ajouté qu'à cet égard, la réserve jouerait un rôle de soutien «... dans les bases ou s'occuperait du soutien logistique pour ceux qui sont engagés dans les opérations proprement dites».

Le Comité appuie ces déclarations et en particulier l'accent mis sur l'emploi des Forces de réserve comme élément de soutien et l'importance accordée à l'utilisation des membres de la Réserve qui ont la formation voulue.

#### *Préoccupation du public concernant l'utilisation des Forces armées canadiennes pour la sécurité intérieure*

La plupart des personnes présentant des mémoires au Comité félicitaient les Forces armées canadiennes pour la façon dont elles se sont acquittées de leurs tâches de sécurité interne, mais bon nombre d'autres ont insisté sur le fait qu'en outre, on doit s'intéresser aux réformes sociales, économiques et institutionnelles propres à extirper les causes de la plupart des menaces à la sécurité interne et s'occuper de bien équiper, garnir en hommes et entraîner les forces de police régulières. On trouve dans le témoignage de M. Smart la même attitude générale, et ce dernier a, de plus, souligné les dangers propres à leur utilisation en certaines occasions.

«Comme toute force employée à la protection de la sécurité interne doit savoir qu'elle est au service de sa propre communauté nationale, ainsi la société entière doit-elle se représenter ses forces militaires comme l'incarnation de la nation armée.» (Fasc. n° 6, page 11)

Le Comité admet qu'en principe, le Canada devrait compter sur les forces régulières de police pour maintenir la sécurité intérieure mais que dans une situation critique, les Forces armées canadiennes doivent, comme mesure de dernier ressort, être utilisées si elles sont essentielles au maintien de la sécurité interne. Le Comité croit aussi qu'en pareille occurrence, la période de leur utilisation doit être aussi courte qu'il sera possible.

Le Comité est arrivé à la conclusion que la main-d'œuvre et la formation actuelles ainsi que le matériel disponible au commandement de la force mobile sont suffisants pour aider au maintien de la sécurité interne à une assez petite échelle. Si le malaise semblait augmenter, il croit qu'on devrait s'efforcer de renforcer les forces de police et d'améliorer leur entraînement et de supprimer les principales causes de malaise.